



## Déclaration

### Principes directeurs de la gestion de l'impact

Le 17 avril 2025

FinDev Canada est un signataire fondateur des Principes directeurs de la gestion de l'impact (les « Principes »). Les Principes fournissent un point de référence permettant d'évaluer les systèmes de gestion de l'impact des fonds et des institutions.

La présente déclaration confirme que les investissements de FinDev Canada sont gérés conformément aux Principes. Le total des actifs dont la gestion est alignée sur ces principes s'élève à **1105 millions de dollars américains\*** au 31 décembre 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lori Kerr".

**Lori Kerr**, cheffe de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie Émond".

**Stéphanie Émond**, cheffe de l'impact

Avertissement : Les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas été vérifiées ou approuvées par le réseau mondial de l'investissement d'impact Global Impact Investing Network (GIIN), son secrétariat ou son conseil consultatif. Toutes les déclarations et opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité de la personne ou de l'entité qui les fournit et ne reflètent pas l'opinion du GIIN. Le GIIN ne peut être tenu responsable ni des pertes, ni des réclamations, ni de la responsabilité que la personne ou l'entité qui publie ce document d'information ou ses investisseurs, ses affiliés (tels que définis ci-dessous), ses conseillers, ses employés ou ses agents, ou toute autre tierce partie, pourraient subir ou encourir en relation avec la présente déclaration ou avec les principes de l'investissement d'impact auxquels ils se réfèrent. Aux fins des présentes, on entend par « affilié » toute personne, entité ou autre entreprise ou organisation qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec le signataire.

---

\* Le total des actifs sous gestion correspond à la valeur des transactions de financement et de placement en actions en cours, tant les montants décaissés que ceux engagés, mais non décaissés.

## PRINCIPE 1

---

# Définir les objectifs stratégiques d'impact, conformément à la stratégie d'investissement

*Le gestionnaire doit définir des objectifs stratégiques d'impact pour le portefeuille ou le fonds en vue de réaliser des effets sociaux ou environnementaux positifs et mesurables qui sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) ou d'autres objectifs largement acceptés. L'intention de créer un impact n'a pas besoin d'être communiquée au bénéficiaire de l'investissement. Le gestionnaire s'assurera de ce qui suit : les objectifs d'impact et la stratégie d'investissement sont cohérents; il y a un fondement crédible pour atteindre des objectifs d'impact grâce à la stratégie d'investissement; et l'ampleur ou l'intensité de l'impact prévu du portefeuille est proportionnelle à la taille du portefeuille de placements.*

- FinDev Canada, l'institution financière de développement (IFD) bilatérale du Canada, a été créée en 2018 pour soutenir le développement en mobilisant le secteur privé. Nos produits de financement et d'investissement, y compris des solutions de financement mixte, ainsi que notre assistance et technique et nos conseils, ont pour but de promouvoir une croissance durable et inclusive dans les marchés émergents et les économies en développement, le tout conformément aux ODD et aux engagements de l'Accord de Paris. FinDev Canada concentre ses activités en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans l'Indo-Pacifique et en Afrique subsaharienne.
- Notre [Politique d'impact sur le développement](#) (la « Politique d'impact ») définit nos objectifs d'impact stratégiques qui ont pour but de soutenir notre stratégie d'entreprise, et énonce notre intention de faire progresser l'impact sur le développement dans le cadre de nos activités de financement et d'investissement.
- La Politique d'impact fait partie intégrante du cadre politique général, qui comprend également notre [Politique d'égalité des genres](#), notre [Politique sur les changements climatiques](#) et notre [Politique sur les risques environnementaux et sociaux](#). Cette politique est mise en œuvre par l'intermédiaire de notre [approche d'impact sur le développement](#), un document qui détaille nos principaux objectifs d'impact sur le développement et décrit notre intention stratégique et notre approche pour réaliser des investissements ayant un impact.
- Ayant pour double mandat de générer un impact sur le développement et d'assurer notre viabilité financière, nous sommes guidés par trois objectifs d'impact : 1) action pour le climat et la nature 2) égalité des genres et 3) développement de marchés. Chacun des trois objectifs est soutenu par un ensemble d'indicateurs de rendement clés (IRC) (figure 1).

**FIGURE 1 – OBJECTIFS D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA**



- Nos objectifs en matière d'impact sur le développement tiennent compte des défis à relever dans les régions que nous desservons dans les marchés émergents et les économies en développement, et sont arrimés aux ODD.
- Nous établissons des cibles d'impact sur le développement au niveau du portefeuille. Celles-ci sont ensuite traduites en cibles annuelles fondées sur un volume de transactions qui respectent des critères d'impact précis (*pour en savoir plus, voir le principe 2*).
- Les risques environnementaux et sociaux, les risques climatiques et les risques liés à l'intégrité commerciale (IC) sont évalués parallèlement aux résultats positifs en matière d'impact sur le développement (*pour en savoir plus, voir le principe 5*).

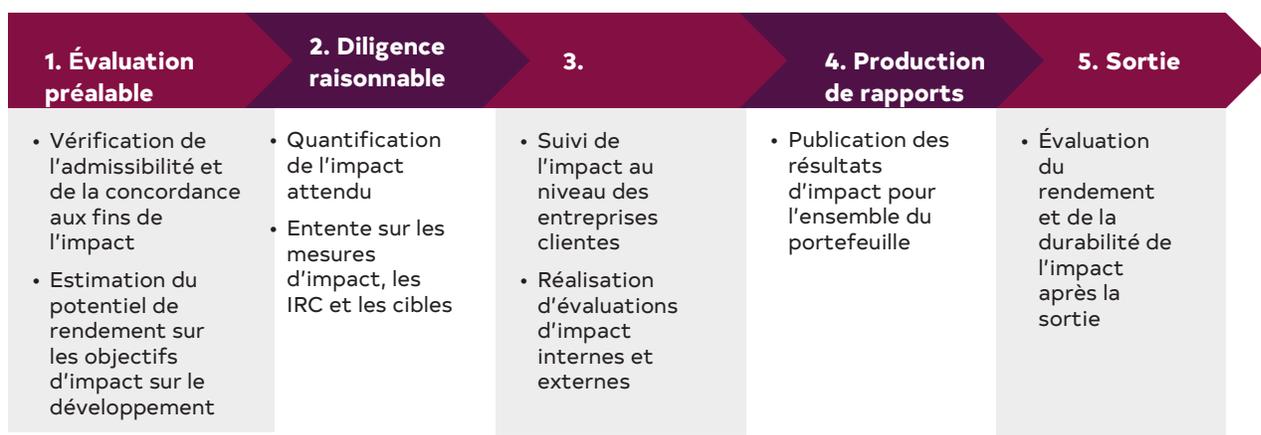
## PRINCIPE 2

# Gérer l'impact stratégique du portefeuille

Le gestionnaire doit suivre un processus pour gérer les résultats en matière d'impact à l'échelle du portefeuille. Ce processus doit avoir comme but d'établir et de surveiller les résultats en matière d'impact pour l'ensemble du portefeuille, tout en reconnaissant que l'impact peut varier d'un investissement à l'autre. Dans le cadre du processus, le gestionnaire doit envisager d'aligner la rémunération incitative du personnel sur la réalisation de l'impact et sur le rendement financier.

- Notre [approche d'impact sur le développement](#) guide nos décisions d'investissement et les résultats que nous publions, et prend appui sur des procédures qui intègrent la question de l'impact tout au long du cycle de vie d'un investissement. La figure 2 illustre comment **l'impact sur le développement est intégré à chaque étape du processus d'investissement.**

FIGURE 2 – PROCESSUS DE GESTION DE L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA



- À l'étape de l'évaluation préalable, nous estimons l'impact potentiel d'une occasion de placement par rapport aux trois objectifs d'impact sur le développement. Cette estimation est basée sur l'alignement de la transaction sur nos objectifs d'impact et sur les besoins du secteur ou du pays en question. À l'étape de la diligence raisonnable, nous explorons en profondeur le potentiel d'un investissement éventuel à **contribuer à l'atteinte de nos objectifs d'impact** (pour en savoir plus, voir le principe 4). Plus tard, à l'étape de la surveillance, nous suivons le rendement réel des entreprises clientes par rapport aux estimations initiales et aux données regroupées afin de mieux comprendre le rendement global de notre portefeuille.
- Pour chaque investissement, nous produisons une **grille des résultats** pour y consigner les changements attendus eu égard à des extraits et à des résultats d'impact précis. À l'étape de la surveillance, les données réelles sont ajoutées à cette grille afin que nous puissions valider l'atteinte des objectifs d'impact de nos clients en nous fondant sur une approche empirique.
- Au niveau du portefeuille, nous établissons des **cibles** basées sur un volume d'investissements répondant à des critères d'impact sur le développement, par exemple des transactions qui renforcent l'égalité des genres (critères 2X<sup>1</sup>) ou l'action climatique (financement climatique<sup>2</sup>), ou encore qui visent les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). Ces cibles sont intégrées au **programme de rémunération axé sur le rendement** de tous les membres du personnel. Un

<sup>1</sup> Le Défi 2X est une initiative mondiale menée par les IFD qui vise à mobiliser des capitaux importants pour le renforcement du pouvoir économique des femmes. Pour y être admissibles, les investissements doivent répondre à des critères précis, qui sont maintenant les critères standards de l'investissement intégrant une optique de genre. Voir : <https://www.2xchallenge.org/2xcriteria>

<sup>2</sup> Conformément aux [Principes communs des banques multilatérales de développement de l'International Development Finance Club](#) pour le suivi du financement de l'atténuation des changements climatiques de l'adaptation à ceux-ci.

tableau de bord interne permet à l'équipe de suivre en temps réel les résultats du portefeuille en matière d'impact.

---

# Établir la contribution du gestionnaire à la réalisation de l'impact

*Le gestionnaire cherchera à établir et à documenter de façon crédible sa contribution à la réalisation de l'impact pour chaque investissement. Un ou plusieurs canaux financiers et/ou non financiers peuvent être utilisés à cette fin. La contribution doit être énoncée de façon claire et étayée le plus possible par des preuves.*

- FinDev Canada vise à offrir à ses clients une valeur ajoutée tant sur le plan financier que non financier, en partant du principe qu'en tant qu'IFD qui appuie le développement par l'intermédiaire du secteur privé, notre contribution devrait aller au-delà de ce qui est offert sur le marché, sans pour autant empiéter sur le secteur privé.
- L'additionnalité (financière et non financière) de chaque investissement est évaluée aux étapes de l'évaluation préalable et de la diligence raisonnable, et est décrite dans les mémorandums internes de recommandation d'investissement. Nous avons créé un **cadre d'additionnalité** qui définit les critères servant à calculer l'additionnalité.
- Pour l'**additionnalité financière**, nous décrivons dans quelle mesure l'investissement de FinDev Canada :
  - élargit la disponibilité du financement en proposant des solutions qui ne sont pas offertes par le secteur privé, ou qui sont offertes par le secteur privé, mais en quantité insuffisante;
  - améliore les conditions et les modalités pour mieux les adapter aux besoins de la clientèle, conditions et modalités qui ne sont pas par ailleurs offertes par le secteur privé.
- Pour ce qui est de l'**additionnalité non financière**, nous décrivons dans quelle mesure nous aidons les clients à :
  - consolider leurs connaissances et compétences;
  - améliorer les conditions de travail de leur personnel ou de toute leur chaîne d'approvisionnement;
  - renforcer le pouvoir économique de leurs employés, de leurs clientes, et des femmes travaillant pour des entreprises de leur portefeuille ou de leur chaîne d'approvisionnement;
  - faire la transition vers une économie à faible émission de carbone et renforcer leur résilience aux changements climatiques;
  - améliorer leur gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin d'atténuer les risques d'impacts ESG négatifs.
- Grâce à notre Facilité d'assistance technique (AT), nous aidons nos entreprises clientes à améliorer leurs résultats en matière de développement, à atténuer les risques et à renforcer leur rendement commercial. Nous nous efforçons entre autres de faire progresser leurs pratiques et leur bilan d'égalité des genres, d'action pour le climat et la nature et de gestion des risques ESG et des risques climatiques, en plus de soutenir d'autres fonctions commerciales ciblées.
- Pour aider à recenser et à hiérarchiser les possibilités de renforcement des capacités dans les deux premiers domaines, nous avons élaboré des menus d'AT qui décrivent des interventions thématiques stratégiques. Celui pour l'égalité des genres comprend des interventions alignées sur les critères 2X, tandis que le menu d'AT pour l'action climatique propose des interventions pour atténuer les changements climatiques et faciliter l'adaptation à ceux-ci, et aide notre clientèle à intégrer les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

# Évaluer l'impact attendu de chaque investissement en utilisant une approche systématique

*Pour chaque investissement, le gestionnaire doit évaluer à l'avance le potentiel d'impact concret et positif découlant de l'investissement et, dans la mesure du possible, le quantifier. L'évaluation doit faire appel à un cadre de mesure des résultats approprié qui vise à répondre à ces questions fondamentales : 1) Quel est l'impact prévu? 2) Qui bénéficiera de l'impact prévu? 3) Quelle est l'importance de l'impact prévu? Le gestionnaire s'efforcera également d'évaluer la probabilité de réaliser l'impact prévu de l'investissement. En évaluant cette probabilité, le gestionnaire doit déterminer les facteurs de risque importants qui pourraient avoir comme conséquence de faire varier l'impact réel par rapport aux attentes. Pour évaluer le potentiel d'impact, le gestionnaire doit trouver des éléments de preuve et estimer l'ampleur relative du défi à relever dans le contexte géographique ciblé. Le gestionnaire doit également évaluer les possibilités d'accroître l'impact de l'investissement. Dans la mesure du possible et si cela est pertinent en fonction de l'intention stratégique du gestionnaire, celui-ci peut également tenir compte des impacts indirects et systémiques. Les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être alignés sur les normes de l'industrie et appliqués selon les meilleures pratiques.*

- Un **outil d'impact sur le développement** nous aide à évaluer l'impact sur le développement attendu de chaque transaction et à quantifier l'impact potentiel au sein de notre portefeuille et pour tous les types d'investissement. Un cadre de gouvernance régit la maintenance et les mises à jour périodiques de l'outil.
- À l'étape de l'évaluation préalable, des données tant quantitatives que qualitatives sont utilisées pour évaluer chaque occasion en fonction **des dimensions de l'impact des besoins de développement d'un pays et de l'alignement de la transaction sur nos objectifs d'impact**. Pour évaluer les besoins d'impact, l'outil intègre divers indicateurs économiques et sociaux, comme l'indice de la complexité économique<sup>3</sup>, l'indice Institutions sociales et égalité des genres<sup>4</sup> et le Global Adaptation Index<sup>5</sup>. Pour évaluer si une transaction cadre avec nos objectifs, nous utilisons à ce stade précoce des renseignements faciles à obtenir sur les activités, les pratiques et la portée de l'entreprise.
- À l'étape de la diligence raisonnable, nous ajoutons à l'évaluation initiale **des données quantitatives et qualitatives**. Cela comprend un examen du rendement économique prévu de l'entreprise et une estimation de l'impact positif de la transaction dans sa sphère d'influence (p. ex., pays ou région).
- Nous effectuons une **évaluation de base de l'égalité des genres dans les opérations des entreprises clientes** afin de déterminer les possibilités de renforcer les résultats en matière d'égalité des genres dans le cadre de notre engagement. Pour ce faire, nous mettons à profit les outils existants d'intégration et d'évaluation des genres, comme les critères 2X et l'outil d'analyse des écarts de genre fondé sur les Principes d'autonomisation des femmes<sup>6</sup>, qui sont à la fois largement utilisés dans le secteur du financement du développement et accessibles à toutes les entités du secteur privé.

---

<sup>3</sup> L'indice de la complexité économique, créé par Hidalgo et Hausman (2009), mesure les capacités de production de systèmes économiques.

<sup>4</sup> L'indice Institutions sociales et égalité des genres (ISE) mesure, à l'échelle internationale, les discriminations à l'encontre des femmes et des filles dans les institutions sociales.

<sup>5</sup> Le Global Adaptation Index mesure la vulnérabilité d'un pays aux changements climatiques et son état de préparation en matière d'adaptation.

<sup>6</sup> L'outil d'analyse des écarts de genre fondé sur les Principes d'autonomisation des femmes vise à aider les entreprises du monde entier à évaluer le rendement en matière d'égalité entre les genres sur le lieu de travail, sur le marché du travail et dans la collectivité. Pour en savoir plus : <https://weps-gapanalysis.org>

- Pour chaque transaction, nous **évaluons les risques et les occasions liés aux changements climatiques**. Pour les risques liés aux changements climatiques, nous appliquons une approche mise au point en collaboration l'[Adaptation & Resilience Investors Collaborative](#), qui est conforme aux recommandations du GIFCC. Pour les occasions liées aux changements climatiques, nous évaluons le potentiel des entreprises clientes au chapitre de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci.
- Dans notre analyse, nous **distinguons le rendement actuel et futur d'une entreprise**. Cela nous permet de déterminer où se situe un client aujourd'hui par rapport à ses engagements en matière d'impact futur attendu, et d'évaluer l'ampleur de l'effort requis pour atteindre ces résultats améliorés et les risques de ne pas les atteindre. Nous reconnaissons que certains clients seront plus forts que d'autres dans certains domaines d'impact sur le développement, et que certains seront plus avancés dans leur parcours d'impact sur le développement alors que d'autres n'en seront qu'aux premières étapes.
- Lorsque l'ampleur de l'effort requis est élevée, ou lorsqu'il y a une marge de manœuvre claire pour aider une entreprise à étendre ses pratiques actuelles afin d'accroître l'impact potentiel sur le développement, nous **élaborons avec elle, et souvent en collaboration avec d'autres IFD, des plans d'action dotés d'objectifs limités dans le temps**. Dans la mesure du possible, nous faisons appel à notre Facilité d'AT pour aider nos clients à atteindre ces objectifs.
- Des évaluations détaillées de l'impact sur le développement, appuyées par des plans d'action et des objectifs, de même que les préoccupations relatives aux facteurs ESG et à d'autres risques sont présentées dans les mémorandums de recommandation d'investissement. Les prévisions relatives à l'impact sur le développement d'une transaction sont énoncées dans une **théorie du changement** qui résume l'apport aux objectifs d'impact de FinDev Canada et aux ODD. Une grille des résultats est produite pour résumer les IRC qui feront l'objet d'un suivi. Les grilles de résultats forment la base de notre examen annuel de l'impact, à l'étape de la surveillance, et facilitent l'évaluation du rendement global d'une transaction au chapitre de l'impact.
- Les **facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel sur le développement** sont également évalués dans le cadre du processus d'examen des facteurs environnementaux et sociaux et des risques liés à l'IC (*pour en savoir plus, voir le principe 5*).
- Pour garantir la **conformité aux normes sectorielles généralement acceptées**, la méthode de mesure de l'impact de FinDev Canada s'appuie sur des normes de divulgation comme les indicateurs harmonisés pour les opérations du secteur privé (HIPSO), les critères 2X et les normes de rapport d'impact et d'investissement Plus (IRIS+) du GIIN. Nous encourageons également l'harmonisation des approches de mesure de l'impact, y compris le modèle d'impact conjoint<sup>7</sup> et les indicateurs d'impact conjoints<sup>8</sup>, et nous participons aux efforts d'harmonisation.

<sup>7</sup> Voir <https://www.jointimpactmodel.org/>

<sup>8</sup> Voir <https://indicators.ifipartnership.org/indicators/joint-impact-indicators-jii/>

# Évaluer, traiter, surveiller et gérer les impacts négatifs potentiels de chaque investissement

*Pour chaque investissement, le gestionnaire doit chercher à cerner et à éviter, dans le cadre d'un processus systématique et documenté, les risques ESG. S'il est impossible d'éviter ces risques, le gestionnaire doit tenter de les atténuer. S'il y a lieu, le gestionnaire travaillera avec le bénéficiaire de l'investissement pour que ce dernier s'engage à mettre en place des mesures pour combler les lacunes potentielles dans ses systèmes, processus et normes, en adoptant une approche conforme aux bonnes pratiques internationales de l'industrie. Dans le cadre de la gestion du portefeuille, le gestionnaire doit surveiller le risque et le rendement ESG des bénéficiaires et, le cas échéant, travailler avec ces derniers pour combler les lacunes et faire face aux événements imprévus.*

- FinDev Canada s'engage à appliquer des méthodes rigoureuses d'évaluation et de surveillance des risques ESG tout au long du cycle de vie de son engagement auprès des clients. Au cours de l'évaluation initiale, nous examinons les activités du client en regard de notre liste des activités exclues, qui interdit l'investissement dans des secteurs et des contextes particulièrement à risque. Les **évaluations initiales des risques environnementaux et sociaux et des risques liés à l'IC, lesquelles tiennent compte de risques propres au client, à un secteur ou au marché, sont aussi réalisées à l'étape de l'évaluation préalable.**
- À l'étape de la diligence raisonnable, notre équipe responsable des risques environnementaux et sociaux examine le bilan de l'entreprise en matière de **droits de la personne et de questions environnementales et sociales** afin de déterminer les risques ou les éléments à améliorer, un processus fondé sur notre [Politique sur les risques environnementaux et sociaux](#). Cette politique s'appuie sur les normes de performance de la Société financière internationale (IFI) en matière de durabilité environnementale et sociale<sup>9</sup>, l'ensemble de normes environnementales et sociales le plus utilisé dans le secteur du financement du développement, ainsi que sur la Note d'interprétation sur les intermédiaires financiers<sup>10</sup> et les lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité<sup>11</sup> de l'IFI, s'il y a lieu. D'autres critères peuvent s'appliquer en fonction du profil de risque, du secteur ou du contexte opérationnel d'une transaction, par exemple les Principes de protection du client<sup>12</sup> du Centre pour l'inclusion financière, ou les homologations propres à un produit<sup>13</sup>, lorsqu'elles sont citées comme un élément majeur de l'approche de gestion des risques environnementaux et sociaux d'un client. De plus, compte tenu de la nature transversale de l'égalité des genres, nous examinons également des **facteurs de risque qui pourraient perturber l'impact potentiel sur le développement** dans le cadre de notre processus d'examen des risques environnementaux et sociaux, qui couvre les **risques liés au genre** comme la violence et le harcèlement fondés sur le genre à l'égard de la main-d'œuvre, des collectivités et de la clientèle.
- À l'étape de la diligence raisonnable, notre équipe responsable de l'IC passe en revue les **systèmes de gestion des risques en place chez le client pour l'aider à gérer les risques d'IC internes** relatifs à la gouvernance, à la corruption, à la fraude, au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes et aux sanctions. L'équipe considère le contexte opérationnel du client, son modèle commercial, ses capacités et les mécanismes de gouvernance en place, et évalue la probabilité des risques et leurs conséquences (notamment sur les impacts positifs sur le développement ou le

---

<sup>9</sup> Voir <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2012/ifc-performance-standards>

<sup>10</sup> Voir [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics\\_ext\\_content/ifc\\_external\\_corporate\\_site/sustainability-at-ifc/publications/publications\\_policy\\_interpretationnote-fi](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_policy_interpretationnote-fi)

<sup>11</sup> Voir <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2000/general-environmental-health-and-safety-guidelines>

<sup>12</sup> Voir <https://www.centerforfinancialinclusion.org/research/consumer-protection>

<sup>13</sup> Par exemple, la norme de gestion forestière du Forest Stewardship Council ou les normes de commerce équitable.

rendement environnemental et social). Elle peut au besoin recommander des améliorations. Ces examens tiennent compte des cadres de référence internationaux régissant la mise en place et la maintenance de systèmes de gestion des risques d'IC efficaces, de l'évolution de la réglementation relative aux crimes financiers et des attentes concernant l'éthique commerciale, la transparence et la reddition de comptes.

- Une évaluation des facteurs ESG, tout comme de l'impact sur le développement, est intégrée à notre cycle d'investissement, de l'étape de l'évaluation préalable à la diligence raisonnable, en passant par l'approbation, la surveillance et la production de rapports (voir la figure 4). Puisque nos clients et nos pays d'investissement font face à des défis et à des contraintes de capacité différents sur le plan ESG, nous reconnaissons que **la conformité doit être progressive et fondée sur des délais raisonnables**, par exemple en ayant recours à des plans d'action ou à l'AT pour s'assurer que les lacunes dans les domaines ESG sont réduites de façon appropriée.
- Une fois qu'un investissement est réalisé, nous continuons de surveiller son rendement ESG et d'évaluer les risques annuellement (ou plus fréquemment, si nécessaire), conformément aux exigences en matière de documentation transactionnelle, y compris les rapports sur le rendement ESG, les rapports d'incidents ESG et la livraison des éléments requis du plan d'action, le cas échéant. **FinDev Canada suit une approche dynamique de classification des risques** afin de faciliter l'évaluation régulière des risques ESG, tout au long du cycle de vie des transactions.

**FIGURE 4 : DILIGENCE RAISONNABLE ET SURVEILLANCE DES RISQUES ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT**



## PRINCIPE 6

---

# Surveiller les progrès de chaque investissement en vue de l'atteinte de l'impact attendu et répondre de manière appropriée

*Le gestionnaire utilisera le cadre de résultats (voir le principe 4) pour surveiller les progrès réalisés en vue de l'atteinte d'impacts positifs comparés à l'impact attendu de chaque investissement. Les progrès doivent être surveillés à l'aide d'un processus prédéfini de communication des données de rendement au bénéficiaire. Dans la mesure du possible, ce processus doit indiquer la fréquence à laquelle les données seront recueillies, la méthode de collecte de données, les sources de données, les responsabilités en matière de collecte de données et comment et à qui les données seront communiquées. Lorsque la surveillance effectuée révèle qu'un investissement ne générera pas l'impact prévu, le gestionnaire doit agir en conséquence. Il peut également utiliser le cadre de résultats pour consigner les résultats de l'investissement.*

- Dès l'étape de la diligence raisonnable, FinDev Canada discute avec le client de **l'impact sur le développement et des rapports ESG obligatoires et, s'il y a lieu, prépare avec lui un plan d'action** qui décrit les activités annuelles prévues et les étapes futures. Une fois l'investissement approuvé, ces engagements sont inscrits dans le contrat final signé par le client<sup>14</sup>.
- Nos activités de suivi intègrent les considérations d'impact et ESG. Les équipes responsables de l'impact, des risques environnementaux et sociaux et de l'IC recueillent et analysent des données pertinentes sur les clients en consultant des rapports de surveillance et en utilisant des systèmes de collecte de données. Grâce à ces renseignements, il est possible de suivre le progrès d'un investissement par rapport aux attentes et son rendement, généralement sur une base annuelle (ou plus fréquemment selon les besoins). À l'étape de la surveillance, notre outil d'impact sur le développement et les grilles de résultats sont mis à jour annuellement pour refléter les progrès des transactions par rapport aux objectifs de développement, et quantifier tout écart, s'il y a lieu. Nous collaborons également avec les clients en tant que membres de leurs comités d'impact et de facteurs ESG, ou en leur parlant directement au téléphone.
- Si le rendement n'est pas conforme aux attentes en matière d'impact ou de facteurs ESG ou ne satisfait pas aux obligations contractuelles, nous communiquons avec le client pour comprendre la situation. Selon notre approche axée sur le client, ce dernier est responsable de mettre en place un **plan d'action correctif**. Nous nous engageons à aider notre clientèle à obtenir de meilleurs résultats tout en reconnaissant que le chemin menant à l'impact sur le développement est rarement linéaire et qu'il faut de la coopération et de l'adaptation pour atteindre des objectifs significatifs. Si un client génère un rendement inférieur aux attentes sur une longue période, nous pouvons l'ajouter à une liste de surveillance interne, ce qui déclenche un suivi plus étroit de l'actif ou d'autres actions.

---

<sup>14</sup> Les clients sont tenus de présenter régulièrement des rapports d'impact et des rapports ESG. Ils doivent également satisfaire aux exigences de notification en cas d'incidents importants liés aux risques ESG affectant l'environnement, la main-d'œuvre et les collectivités locales, ou qui ont un lien avec la gouvernance.

## PRINCIPE 7

---

# Tenir compte de l'effet d'une sortie sur l'impact à long terme

*Lorsqu'il sort d'un investissement, le gestionnaire doit, de bonne foi et conformément à ses obligations fiduciaires, tenir compte de l'effet qu'auront le moment, la structure et le processus du désinvestissement sur la durabilité de l'impact.*

- FinDev Canada adopte une approche axée sur l'impact et s'engage à l'appliquer tout au long du cycle d'investissement, de l'évaluation préalable jusqu'à la sortie. Nous croyons qu'une sortie durable commence à l'étape de la diligence raisonnable lorsque l'impact potentiel d'un client est évalué et que l'impact sur le développement et les objectifs ESG sont établis. Autrement dit, les fondements du processus de sortie sont déjà intégrés à notre processus d'investissement et seront peaufinés à mesure que notre portefeuille prendra de la maturité et que les sorties seront plus fréquentes.

## PRINCIPE 8

---

# Passer en revue, consigner et améliorer les décisions et les processus en fonction de l'impact généré et des leçons apprises

*Le gestionnaire doit évaluer et consigner le rendement de chaque investissement en matière d'impact, comparer l'impact attendu et réel, analyser les autres effets positifs et négatifs, et utiliser ces conclusions pour améliorer les décisions d'investissement opérationnelles et stratégiques, ainsi que les processus de gestion.*

- Nous sommes en train de mettre en place un système de gestion des transactions qui nous permettra de rationaliser et d'intégrer les rapports au sein des équipes responsables des investissements, de l'impact, des risques environnementaux et sociaux et de l'IC, ainsi que dans d'autres secteurs de notre organisation. Dans l'intervalle, nous utilisons une solution de données d'impact sous forme de tableaux de bord en temps réel qui nous permettent d'évaluer le rendement des entreprises clientes et du portefeuille. Nous mettons régulièrement à jour ces renseignements et nous les utilisons pour éclairer nos discussions internes, y compris celles avec la direction et le conseil d'administration.
- La [Politique sur la transparence et la divulgation](#) de FinDev Canada témoigne de notre engagement à divulguer de façon transparente les activités d'investissement, y compris l'obligation de publier dans les 90 jours suivant la signature de tous les investissements un résumé complet de l'impact prévu sur le développement et de la diligence raisonnable effectuée concernant les facteurs environnementaux et sociaux<sup>15</sup>. Nous publions également sur notre site Web un résumé de notre portefeuille, qui fournit des renseignements complémentaires sur nos investissements et leur apport à nos objectifs d'impact sur le développement.
- De plus, nous déclarons les émissions de gaz à effet de serre générées, évitées et séquestrées de FinDev Canada conformément aux normes du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)<sup>16</sup>. Cette information est incluse dans notre [rapport annuel du GIFCC](#) qui contient des déclarations relatives au climat et résume comment les recommandations du GIFCC sont mises en œuvre à FinDev Canada.
- Nous publions également un [rapport d'impact annuel](#), qui présente un aperçu complet de nos réalisations et des apprentissages tirés en rapport avec nos objectifs en matière d'impact sur le développement.

---

<sup>15</sup> Voir les déclarations de transactions sur notre site Web : <https://www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/transparence-et-communication>

<sup>16</sup> Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/notre-role/impact-sur-le-developpement/action-pour-le-climat-et-la-nature>

## PRINCIPE 9

---

# Divulguer publiquement l'alignement sur les principes d'impact et mandater régulièrement une vérification indépendante de cet alignement

*Sur une base annuelle, le gestionnaire doit divulguer publiquement l'alignement de ses systèmes de gestion d'impact sur les Principes et, à intervalles réguliers, prendre des dispositions pour qu'une tierce partie vérifie cet alignement. Les conclusions de ce rapport de vérification doivent également être rendues publiques. Ces divulgations sont assujetties à des exigences fiduciaires et réglementaires.*

- La présente déclaration annuelle confirme que les investissements de FinDev Canada sont alignés sur les Principes.
- En 2024, BlueMark, un fournisseur de services de vérification d'impact de premier plan sur le marché d'investissement d'impact, a effectué une vérification indépendante pour évaluer dans quelle mesure les outils et processus de gestion de l'impact de FinDev Canada respectent les Principes. Des recommandations ont été formulées pour renforcer l'alignement rigoureux de FinDev Canada sur les Principes d'impact. Les résultats ont été publiés sur [notre site Web](#)<sup>17</sup>.
- FinDev Canada s'engage à renouveler la vérification indépendante en 2027.

---

<sup>17</sup> Voir [FinDev Canada-BlueMark\\_Verifier statement\\_Detailed assessment\\_2024](#)